

REÇU A LA PRÉFECTURE

14 JUIN 2004

**Pôle Transports et Infrastructures**  
Direction des Infrastructures Routières

Colmar, le -7 JUIN 2004

**ARRÊTÉ N° 149/2004**

Portant ouverture à la circulation de  
la **RD 68**, hors agglomération, sur le territoire  
des communes de **DIDENHEIM**,  
**MORSCHWILLER-LE-BAS** et **MULHOUSE**

**Le Président du Conseil Général  
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 à R. 413-16,
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 152-2,
- VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 950285 du 21 février 1995 portant Déclaration d'Utilité Publique de la Rodeo Ouest de Mulhouse,
- VU** les délibérations du Conseil Général des 22 juin 1993, 23 décembre 1993 et 3 juin 1994,
- VU** la convention de domanialité et d'entretien n° 30-2003 signée le 4 mars 2004 entre l'État, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse,
- VU** l'avis favorable du Directeur Départemental de l'Équipement du Haut-Rhin,
- VU** l'avis du Directeur des Infrastructures Routières,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../...

**ARRÊTE :**

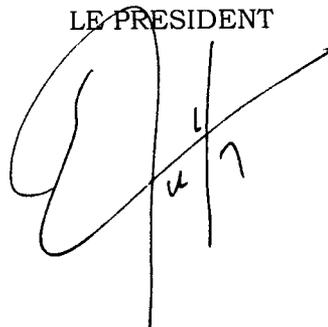
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - La nouvelle voie créée entre la Route Nationale n° 66 et la Route Départementale n° 8 Bis III est dénommée RD 68.

**ARTICLE 2** - La RD 68 est ouverte à la circulation publique à compter du 8 juin 2004.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de DIDENHEIM,
- M. le Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS,
- M. le Maire de MULHOUSE,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and some smaller characters, possibly 'u' and 'n'.

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

14 JUIN 2004